

■ **Banque Raiffeisen de Presinge-Puplinge**, à Puplinge, société coopérative, société dissoute sans liquidation au sens de l'art 914 CO (FOSC du 19.09.2002, p. 7). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.

Journal no 3262 du 12.03.2004
(02173440 / CH-660.0.009.934-6)